

REGLEMENT INTERIEUR

“Etang Neuf”

Comment acquérir votre droit de pêche :

Pour valider votre réservation, vous devez :

- Nous contacter à l'avance afin de nous transmettre vos coordonnées complètes,
- Nous fournir vos dates de réservation désirées ainsi que le numéro du/des postes convoité(s) afin de vérifier la disponibilité,
- Nous faire parvenir un acompte de la moitié du montant total de votre session. (Attention, cet acompte ne sera pas remboursable en cas de désistement.)

Départs et arrivées :

*Les arrivées sur les postes se feront à partir 12h00 et ils devront donc être libérés propres au plus tard à 11h00. Si le poste réservé est vacant le jour de votre arrivée, vous pourrez exceptionnellement y accéder plus tôt.

*Pour un changement de poste en cours de session selon la disponibilité, l'accord du responsable sera impérativement requis.

Visites :

*Les visiteurs sont TOLERES “dans la limite de raisonnable” mais toujours avec l'autorisation du responsable. Ils devront avoir quitté les lieux à 19h MAXIMUM !

*Le/les véhicules devront être stationnés sur le parking d'accueil. Toute visite n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable se verra contrainte de quitter les lieux. Cette règle est en place pour le confort des autres pêcheurs.

L'Etang Neuf est un étang calme et sauvage, merci de respecter vos voisins.

Véhicules et circulation sur le site :

La circulation des véhicules autour du plan d'eau est autorisée seulement pour l'arrivée et le départ du séjour. Après déchargement, les véhicules devront impérativement être stationnés sur le parking prévu à cet effet. Merci d'avoir la gentillesse et le respect de rester sur le chemin et de ne pas rouler dans l'herbe.

Bateaux et Bateaux amorceurs :

Toutes les embarcations (barque, zodiac, float-tube) est strictement INTERDITE ! Les bateaux amorceurs seront tolérés à conditions qu'ils ne soient pas source de dérangement pour les postes mitoyens. A vous d'être intelligent pour que tout le monde soit satisfait.

Etang neuf

REGLEMENT CONCERNANT LA PECHE DE LA CARPE "ETANG NEUF"

- * 3 cannes/ pêcheur en NO KILL uniquement.
- * Tapis de réception ou cradle obligatoire. (A condition qu'il soit suffisamment sécurisant pour le poisson)
 - * Un hameçon simple par ligne, micro ardillon
- * Les tailles d'hameçons autorisées : du n°8 au n°4
 - * Un seul bas de ligne par canne
 - * Corps de ligne en Nylon 25 centième minimum
- * Tresse STRICTEMENT INTERDITE (y compris bas de ligne)
 - * Tête de ligne Nylon ou fluoro carbone
- * Les montages devront permettre au plomb de se décrocher et au poisson de se libérer en cas de casse
- * La résistance du bas de ligne doit être inférieure au corps de ligne
 - * Leadcore toléré, 50 cm maximum
 - * Sac de conservation INTERDIT
- * La manipulation des poissons doit se faire avec le plus grand soin, arroser abondamment le poisson, et interdiction de se tenir debout avec ce dernier, remise à l'eau dans les plus brefs délais.
- * Les graines cuites (chenevis , maïs, tiger nuts autorisées après vérification de cuisson ! Dans des quantités raisonnables...
- * Des graines toastées prêtes à l'emploi ainsi que du pellet "LE GOUESSANT" vous seront proposés à la vente.
- * L'amorçage en période de forte chaleur devra être modéré.
 - * Groupe électrogène interdit
 - * Pêche du carnassier interdite.
 - * Canon à bouillettes interdit.
- * Canne à coup tolérée sous autorisation préalable et remise à l'eau obligatoire des poissons.
- * Chaque pêcheur doit respecter ses zones de pêche matérialisées, ainsi que ses distances de pêche, afin de ne pas importuner les postes mitoyens.
- * Les pêcheurs doivent être présents sur leur poste lorsque les lignes sont tendues, merci de relever les cannes en cas d'absence.

Généralités :


Désinfectant carpe genre Propolis fortement conseillé.

- * Les feux (au sol, hors sol, barbecue) sont **STRICTEMENT INTERDITS !**
- * La chasse et la baignade sont de mêmes **INTERDITES.**
- * Des toilettes sèches sont à disposition, merci de respecter la propreté des lieux !
- * Les postes devront être propres au moment de votre départ. Tout déchet devra naturellement être ramassé afin de maintenir la propreté du site qui sera contrôlé après chaque départ.
- * Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de jeter des mégots au sol ou dans l'eau.
- * Il est interdit de couper des branchages arbustes ou végétaux.
- * Les chiens sont tolérés sur le site, sous l'entière responsabilité du pêcheur, ils devront être maintenus sur le poste réservé et ne devront pas déranger les autres pêcheurs (abolements etc.). Leurs déjections devront **IMPERATIVEMENT** être ramassées.
- * Concernant la musique, le son des détecteurs, appels téléphoniques etc. Leur volume devra être raisonnable pour veiller à la quiétude des autres occupants du site, de même pour l'éclairage.
- * Les toiles de tentes de couleur vives sont interdites.
- * La consommation de drogue, l'état d'ébriété le tapage ou une attitude irrespectueuse envers les autres pêcheurs ou le gérant entrainera une exclusion immédiate et définitive sans remboursement et pourra éventuellement entrainer des poursuites judiciaires.
- * Tous les poissons sont bien naturellement répertoriés, toute tentative de vol, mutilation...etc. entrainera des poursuites. Le site est placé sous vidéo surveillance. L'équipe de l'étang effectuera des passages réguliers afin de veiller au bon fonctionnement des règles.

CONCLUSION : Nous vous proposons un site sauvage et préservé, merci de respecter les lieux et les poissons.

RAPPEL IMPORTANT!

**“ DES CONTROLES ALEATOIRES POURRONT ETRE EFFECTUES
AFIN DE VEILLER AU RESPECT DU REGLEMENT”**



**Stéphane PASQUIER
TEL : 06.68.88.49.14
Email: etangneuf23@gmail.com**

**Toute l'équipe vous souhaite un agréable séjour à
l'Etang Neuf ...**